

REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE MADAME GERALDINE BEUCHAT-WILLEMEN, DEPUTE (PCSI) INTITULEE "A16, CA BOUCHONNE" (N° 2784)

En préambule, le Gouvernement confirme qu'il est sensible à la problématique soulevée et est conscient de l'évolution de la situation au niveau du trafic sur l'A16, en particulier à l'approche des ouvrages souterrains.

S'il est réjouissant de constater un développement de notre économie régionale, il faut par contre observer une augmentation sensible du trafic autoroutier depuis l'ouverture de l'A16 en 1998. Les mesures effectuées sur l'A16 montrent clairement qu'à partir d'un trafic d'environ 1'000 véhicules par heure, les ralentissements commencent à se former aux heures de pointe du matin et de fin de journée. La réduction de la vitesse à l'approche des portails, puis dans les tunnels en est la cause principale, mais le comportement des usagers influence également la fluidité du trafic.

Le Gouvernement rappelle que le réseau des routes nationales, dont fait partie l'A16, est propriété de la Confédération depuis 2008. L'OFROU en assure l'exploitation et l'entretien. De plus, il faut préciser que les tunnels ont été réalisés à l'époque sur la base de projets approuvés par l'OFROU qui répondaient pleinement aux directives et normes en vigueur.

Mise à part la réalisation d'un deuxième tube, dont la décision est uniquement de la compétence de la Confédération, les pistes évoquées dans la question écrite peuvent permettre d'apporter une amélioration de la situation.

La promotion de l'utilisation des transports publics, avec l'offre ferroviaire sous les Rangiers, s'est améliorée depuis décembre 2015 en passant à la fréquence d'une demi-heure (auparavant deux trains, mais mal répartis dans l'heure) et desservant nouvellement les gares de Glovelier et de St-Ursanne.

De plus, une amélioration des lignes de bus de rabattement ou à destination de zones d'activité comme la Communance à Delémont a été introduite. Dans le cadre de l'horaire 2016, des moyens de promotion ont été dégagés par les entreprises et le Canton. Un accent particulier sur les relations Ajoie - Delémont pourra être introduit afin d'ainsi mettre en valeur le train comme alternative et contribuer ainsi à soulager le réseau routier.

La promotion du covoiturage est à relever, particulièrement à destination des frontaliers dont l'augmentation participe vraisemblablement de manière non négligeable aux ralentissements constatés. Le Canton du Jura est partie prenante aux efforts menés au niveau de l'Arc jurassien. Pour rappel, le site suivant peut être utilisé : <http://www.covoiturage-arcjurassien.com/>. Un bilan positif a été tout récemment tiré des actions menées et cette promotion va se poursuivre. Signalons que les communes du sud du Territoire de Belfort se sont associées récemment au programme de covoiturage. Des contacts ont été pris avec le Sundgau afin d'élargir la couverture géographique des actions dans ce domaine.

Enfin, dès fin 2017, la ligne Belfort-Delle sera rouverte. Elle permettra d'offrir une alternative à une partie des frontaliers provenant des localités situées entre Delle et Belfort TGV. Le Gouvernement entend bien faire valoir ce transfert modal dans les contacts réguliers qu'il entretient avec les représentants des autorités françaises, ceci d'autant plus que les zones d'activité importantes pour notre canton, en Ajoie et dans la Vallée de Delémont, se situent à proximité d'une gare.

Pour terminer, le Gouvernement encourage les entreprises à développer des plans de mobilité et à participer ainsi concrètement aux mesures qui amélioreront cette problématique. Une adaptation des horaires des entreprises pourrait être un remède possible, par exemple en coordonnant les horaires d'entrée et de sorties d'usine et en incitant leurs collaborateurs à utiliser le covoiturage.

Ces dernières pistes ont le mérite de pouvoir être mises en œuvre de manière rapide et à moindres frais. Elles vont également dans le sens de la politique cantonale des transports et sont compatibles avec la motion 1127 votée par le Parlement en 2015, qui demande de limiter les surfaces de stationnement dans les zones d'activités.

En conclusion, le Gouvernement confirme qu'il est prêt à soutenir toutes démarches permettant d'encourager la mise en œuvre des pistes mentionnées ci-avant.

Delémont, le 5 avril 2016

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
le chancelier d'Etat


Jean-Christophe Kübler